

Toutes indications sur les formes et délais des réclamations et recours sont données par les articles 8 et suivants du décret n° 69.882 du 26 septembre 1969, qui ont fait l'objet d'une circulaire aux Maires en date du 15 Octobre 1969, que les intéressés pourront également consulter.

**Bureau
Professionnel
Commun T. V. A.**

**AGRICULTEURS
QUI DESIREZ
VOUS ASSUJETTIR...
NE TARDEZ PAS**

Vous avez investi en 1967 1968 et 1969 (Achat Matériel, Construction ou grosse réfection en bâtiment), vous investissez ou vous pensez le faire au cours de cette année 1970.

Vous avez probablement intérêt à vous assujettir à la T.V.A. (Exemple : sur un tracteur acheté 20.000 francs en 1970, vous pouvez récupérer environ 4.000 f de T.V.A.). Vous pouvez aussi déduire la T.V.A. sur des investissements effectués avant la date d'assujettissement.

Le dernier délai pour 1970 est fixé au 31 janvier 1970.

Le bureau professionnel commun T.V.A. est à votre disposition pour vous aider à choisir et ensuite pour vous fournir les documents et services que vous lui demanderez.

Adressez-vous à lui, le plus tôt possible en prenant rendez-vous par téléphone : 4.22 ou 8.49 à Vesoul.

N'attendez pas au dernier moment car votre cas personnel peut demander une étude approfondie donc longue.

Marché aux bestiaux de Dijon

Cours officiels du 12 janvier

Gros bovins : amenés 563. Le kilo poids net de viande : extra 6,95 ; première qualité, 6,60 ; deuxième qualité, 5,55 ; troisième qualité, 4,55.

Charolais extra de 7,30 à 8.
Moutons : amenés 71. Le kilo poids net de viande : extra 11,50, première qualité 10,50.

Brebis de 4 à 6.
Veaux : amenés 218. Le kilo poids vif, extra de 5,85 à 6,05 ; première qualité, 5,45 ; deuxième qualité, 4,80 ; troisième qualité, 4,50.

Porcs : amenés 16 ; maigres, charcutier, le kilo poids vif, extra 4,15 ; de coupe, de 3,40 à 3,60 ; cochons, de 3,10 à 3,20.

Pour tous vos
REVETEMENTS de SOL
et vos ENCADREMENTS

Bernard BERREUR
GRAY-LA-VILLE

Travail soigné
prix modérés

fixé ci-dessus.

Les rues de la ville

Les illustres personnalités grayloises dont on a donné le nom à certaines rues de la ville (Louis Jobard, Augustin Cournot, Moïse Lévy, etc) sont en général peu connues, principalement chez les jeunes.

A leur intention nous publions dans les colonnes de « La Presse de Gray » sous la rubrique « Qui est-ce ? » un portrait-flash sur chacune de ces personnalités.

Aujourd'hui : Moïse Lévy.



Qui est-ce ?

Moïse LÉVY

Moïse LÉVY, né à Gray le 12 avril 1863, décède à Paris le 24 février 1944. Conseiller municipal de Gray depuis 1892, il fut élu Maire en 1912, Conseiller général en 1920, Vice-Président au Conseil Général de la Haute-Saône, Sénateur de la Haute-Saône en 1935.

Il avait, dès cette époque, senti l'évolution de la société agricole vers la Société industrielle moderne, la nécessité de l'entraide sociale, l'importance du tourisme.

Son action tendit à créer à Gray des activités et des bases destinées à faciliter la mutation économique et sociale de la ville au cours de ce XX^{me} siècle.

INDUSTRIE :

Il amena dans l'actuel district de Gray plusieurs industries dont certaines existent encore, le Tissage Sauvegrain, l'I.R.C.B., les Usines Gouvy sur les terrains desquelles sont installés les Etablissements Mischler et Coste, la Centrale Electrique reprise par l'Electricité de France.

ŒUVRES SOCIALES :

Le Refuge Maternel de l'Est, sa Pouponnière et sa Maison d'enfants fut l'œuvre à laquelle il attacha son nom ; l'Hôpital de Gray l'a reprise en 1961 ; et, sur une partie de son parc, une école maternelle est en cours de construction. Le dispensaire antituberculeux vit le jour sous ses auspices ; il développa l'Hôpital de Gray et l'Hospice de Viellards Cournot-Changey, dont il fut l'un des fondateurs.

TOURISME :

Il fut le premier Président du Syndicat d'Initiative de Gray et l'un des fondateurs de la Fédération des Syndicats d'Initiative de Franche-Comté et des Monts-Jura.

Il créa la plage de Gray, développée et modernisée par ses successeurs.

oOo

Il laissa à sa ville natale la marque de son travail et le souvenir de l'amour qu'il lui portait. Il ne l'abandonna jamais, même aux tristes heures de juin 1940, lors de la prise de la ville par les troupes Allemandes. Son attitude à cette époque fut, en tous points, exemplaire.



Le 15 juin vers 6 heures du matin il fut appelé par le colonel allemand, place du 4-Septembre et y reçut l'envahisseur.

Le 16 juin, alors que les Allemands avaient interdit aux pompiers de Gray de continuer à lutter contre le feu sous prétexte que l'on manquait d'eau, M. Lévy, sous sa responsabilité, donna au Capitaine Pélot, commandant les Sapeurs - Pompiers, l'ordre écrit de continuer à éteindre les incendies que les abus incendiaires avaient provoqués partout.

Chassé de toutes ses fonctions d'ordre des Allemands qui jugeaient absolument indésirable sa

présence dans la ville et la région qui l'avaient élu maire et sénateur, puis expulsé de sa maison, après un séjour, 18 rue des Casernes à Gray, il regagna son appartement parisien rue Daubigny.

Il y resta sans interruption jusqu'à son décès en 1944, dans sa 81^{me} année quelques mois avant la Libération, et après que la Gestapo fut venue le chercher par deux fois et eut renoncé à son arrestation en raison de son état de santé.

oOo

(La rue Moïse Lévy, anciennement rue du Magasin à fourrages, relie la place des Tilleuls au carrefour Ste-Anne.)